

2<sup>e</sup> débat

Amendements relatifs à la  
politique publique M  
«Mobilité»



## DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par le Conseil d'Etat

Concerne : PL 13360 établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2024  
(LBU-2024) (D 3 70)

### TEXTE

**Programme** : M01 Transports et mobilité

**Nature** : 30 Charges de personnel

**Montant** : 240'638 francs

### EXPOSE DES MOTIFS

Le 22 novembre 2023 la commission des finances a supprimé les 2 ETP activables (agents spécialisés) prévus au PB 2024 de l'office cantonal des transports (OCT) pour mener les études des projets d'extension du réseau de tramway (loi 13192) ainsi que de la diamétrale ferroviaire (loi 13176).

La suppression de ces 2 ETP, qui s'inscrivent dans le cadre de lois d'investissement en force, va indubitablement entraîner du retard dans la concrétisation et la livraison de ces infrastructures.

En outre, concernant le projet de diamétrale ferroviaire, il existe désormais un risque de ne pas être dans les temps pour inscrire le projet dans le message en lien avec PRODES 2026 qui aurait pu favoriser la reprise du financement de ses études puis de sa réalisation par la Confédération dans les meilleurs délais. S'agissant de l'extension du réseau tram qui est inscrit dans les projets d'agglomération, il existe également un risque de perte de subventions fédérales.

Par ailleurs, ces postes étant activés sur les lois d'investissement 13192 et 13176, leur coût est entièrement neutralisé par des revenus de fonctionnement inscrits au PB2024.

Cet amendement visa à permettre à l'OCT de pouvoir tenir les délais associés aux lois d'investissements votées par le Grand Conseil.

# DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par Marjorie de Chastonay, Emilie Fernandez, Caroline Marti, Thomas Wenger, Grégoire Carasso

Concerne : PL 13360 Projet de loi du Conseil d'Etat établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2024 (LBud-2024) (D 3 70)

## TEXTE

Politique publique :	M Mobilité
Programme :	M01 Transport et mobilité
Nature :	30 Charges de personnel
Montant :	CHF 240'638

Exposé des motifs :

Création de postes : transition écologique – diamétrale ferroviaire et réseau tram : 2 ingénieurs



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

**GRAND CONSEIL**

## DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par Caroline Marti, Thomas Wenger, Grégoire Carasso, Marjorie de Chastonay, Emilie Fernandez

Concerne: PL 13360 Projet de loi du Conseil d'Etat établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2024 (LBud-2024) (D 3 70)

### TEXTE

Politique publique : M Mobilité  
Programme : M01 Transports et mobilité  
Nature : 36 Charges de transfert  
Montant : CHF 103'338

Exposé des motifs :

Indexation de 2% des subventions aux entités subventionnées non soumises à la LTrait :  
Société des mouettes genevoises, Société générale de Navigation

Signature



## DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par le Conseil d'Etat

Concerne : PL 13360 établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2024  
(LBU-2024) (D 3 70)

### TEXTE

**Programme** : M02 Infrastructures routières et de transports publics  
**Nature** : 30 Charges de personnel  
**Montant** : 120'319 francs

### EXPOSE DES MOTIFS

Le 22 novembre 2023 la commission des finances a supprimé 1 ETP activable (agent spécialisé) prévu au PB 2024 de l'office cantonal du génie civil (OCGC) pour mettre en œuvre les mesures des projets d'agglomération (loi 13182 notamment), inscrites au plan décennal des investissements, en faveur à la mobilité douce, des aménagements cyclables et des transports collectifs.

La suppression de cet ETP, qui s'inscrit dans le cadre d'une loi d'investissement en force, va indubitablement entraîner du retard dans la concrétisation et la livraison des infrastructures.

En outre, ces mesures étant inscrites dans les projets d'agglomération, il existe un risque de perte de subventions fédérales.

Enfin, ce poste étant activé notamment sur la loi d'investissement 13182, son coût est entièrement neutralisé par des revenus de fonctionnement inscrits au PB2024.

Cet amendement visa à permettre à l'OCGC de pouvoir tenir les délais associés à la loi d'investissement votée par le Grand Conseil.

# DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par Marjorie de Chastonay, Emilie Fernandez, Caroline Marti, Thomas Wenger, Grégoire Carasso

Concerne : PL 13360 Projet de loi du Conseil d'Etat établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2024 (LBud-2024) (D 3 70)

## TEXTE

Politique publique :	M Mobilité
Programme :	M02 Infrastructures routières et de transports publics
Nature :	30 Charges de personnel
Montant :	CHF 120'319

Exposé des motifs :

Création de postes : transition écologique : axes forts vélo (+ 1 ingénieur)